Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de

TOULON _____

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021– 05 - 02

Séance du 25 mai 2021 Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cvr-sur-Mer

En exercice: 33

Présents 27

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,

Représenté: 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de

Madame Andrée SAMAT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

OBJET:

Adjoints: Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2020

COMMUNE

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice. BEAUDOIN Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCOUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Adjoint: Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Conseillers Municipaux: Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET).

A ce point de l'ordre du jour Monsieur Yohann PAMELLE est présent

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Monsieur Pierre LUCIANO

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210525-DEL20210502-BF Date de télétransmission : 02/06/2021 Date de réception préfecture : 02/06/2021

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget de la Commune - exercice 2020.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 12 mai 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre LUCIANO.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par:

24 voix POUR

6 voix CONTRE

(Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

(Madame Béatrice AIELLO)

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

Le Compte Administratif de la Commune – Exercice 2020 – arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	16 487 827,35
Recettes	25 034 622,31
Excédent	8 546 794,96

Section d'Investissement

Dépenses	5 754 865,56
Recettes	7 803 969,53
Excédent	2 049 103,97

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

L'Adjoint au Maire

Signature électronique

Andrée SAMAT

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210525-DEL20210502-BF Date de télétransmission : 02/06/2021 Date de réception préfecture : 02/06/2021